



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron

Mail : cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr

Réunion commission jeune du 13 Octobre 2018 à 10h à Saint Sigolène (43).

Présent : P. GARREAU, C. ARSAC, G.GARIN LAUREL (74), M.DIDIER (26), L.DUPEUBLE (69), JC.LACROIX (01), A.ORTHALA (38), C.CANTIGET (73), M.SARRAZIN et J.MAXIME (07), J.MORO et T.HEBERT (42), A.KHALINI (63), J.DUMAS (15), JL.BISSUEL (43)

Absent excusé : CD 03 et K. GORINI (69).

Attribution des 4 équipes supplémentaires en catégorie benjamin au championnat territoriale RA tripléte. 5 départements ont fait la demande pour une place supplémentaire et après concertation, il est attribué 1 place au CD 01, CD07, CD26 et CD38.

Discussions ensuite sur une possibilité de regroupement des départements pour augmenter le nombre de match en CDC jeune pour les départements qui ont peu d'équipes inscrites. Ex : CD73 et CD74.

Bilan des championnats de France : Les équipes issues de la qualification ligue ont eu de meilleurs résultats que celles issues des départements. Proposition à l'Auvergne de passer en qualification territoriale qui sera débattu par A. KHALINI lors de leurs réunions.

Explications des nouveautés concernant les diplômes fédéraux ainsi que les examens initiateurs et BF1. Il y aurait à la date de la réunion 27 candidats en BF1 sur AURA. Il y aura 2 lieux de formations : en AUVERGNE le WE du 16 et 17/02/19 avec le CD42, lieu à définir et en RA le WE du 19 et 20/01/19, lieu à définir. L'examen sera en commun le 9/03/19, lieu à définir.

Pour la formation initiateur, il faut pour faire la demande auprès du centre de formation avoir au minimum 8 candidats. S'il n'y a pas ce nombre, faire des rapprochements des CD pour y arriver.

Tous les diplômes fédéraux ne seront plus valables en 2021 s'il n'y a pas eu de recyclage ou de passage de niveau supérieur. Le cout du recyclage sera de 30€ (plus le cout du PSC1) pour les initiateurs et de 45€ (plus le cout du PSC1) pour le BF1. L'inscription pour les candidats sera de 60€ pour l'initiateur (plus le cout du PSC1) et 90€ pour le BF1. Les inscriptions de ces 2 diplômes se fera auprès du comité régional ainsi que le règlement. 30% du prix de l'inscription sera reversé au comité régional.

Le prix d'inscription pour le BF2 sera de 180€ et donc le recyclage de 90€.

La commission s'inquiète sur la possibilité de perdre un grand nombre d'initiateur avec cette réforme en raison d'un cout important. Y a-t-il eu concertation des présidents de régions pour valider cela ? A t'il été demandé au CD leur avis ?

Détection : 4 départements n'en ont pas fait en 2018. Il faut que pour 2019, cela soit fait sur l'ensemble de la région pour avoir un suivi des joueurs.

Il est prévu 2 détections de zones en 2019 : Auvergne +CD42 et les 7 autres départements ensembles courant 10/2019. Les suivis des détections de chaque CD sera à envoyer à C. ARSAC pour validation.

Pour la détection de zone du 06/10/18, il est regretté de ne pas avoir eu de debriefing à la fin du stage. En attente de la validation par la DTN.

Le CTFR n'a pas encore été dans 5 départements en visite : CD 15, CD42, CD69, CD73 et CD74. Les visites auront lieux dans les mois qui viennent. Il attend la validation par les CD des ETD responsables. Un tableau récapitulatif a été envoyé à chaque CD